



CRE = RATP

Le mardi 3 juin, des salariés du CRE RATP en grève ont demandé à pouvoir s'exprimer à travers une déclaration de notre syndicat lors d'une entrevue initiée par la direction élue du CRE RATP. A la demande de la lecture de celle-ci, le secrétaire du comité d'entreprise a lancé une menace envers les salariés sous sa responsabilité, en mettant en avant la présence d'élus d'autres organisations que la sienne. A la lecture de cette déclaration, la directrice générale a décidé de couper court à toute controverse en quittant la salle et invitant les élus RATP à en faire autant. Ce a quoi ils se sont exécutés. Quel étonnement de voir que les problématiques liées aux conditions de travail du personnel sont à ce point trainées dans la boue. Ce dédain et ce manque de respect flagrants sont aussi tournés vers les mandants qui les ont élus puisque dans CRE RATP il y a aussi RATP. Ces agents, que nous accompagnons dans chacune des étapes de leurs démarches sociales à travers les vacances, les loisirs ou la restauration. Nous sommes tous logés à la même enseigne. Tous reconnus dans ces problématiques.

Alors comment ne pas se demander qui est le patron dans le comité d'entreprise ? La direction élue ou la direction technique mise en place par celle ci?

Au regard de l'attitude affichée au cours de cette entrevue de courte durée, il est facile de l'analyser. Les élus CGT ont-ils oubliés les lignes confédérales de leur organisation syndicale ? Le combat mené par ces élus dans l'entreprise RATP n'est-il pas le même que celui de notre syndicat dans l'entreprise CRE ? Ou sont les 1700 € net par mois tant défendus par nos édiles ?

Nous sommes, aujourd'hui mercredi 4 juin, plus que la veille dans ce mouvement et cela prouve que l'engagement n'est pas vain. Les salaires du personnel étant si bas que c'est une déchirure d'être présent et ne pas être écouté.

La déclaration ne devait pas durer plus de 5 mn. C'en était trop pour ces gens qui se sont persuadés que les propositions salariales faites sont à la hauteur des espérances. Mais que faire des conditions de travail déplorables quand des salariés sont déplacés de sites en sites à la carte et prévenus le matin même ? Assujettir le 13^{ème} mois au présentisme, licencier des gens en grande détresse sociale, assener des sanctions en veux tu en voila.

Si nous ne sommes pas écoutés, nous n'hésiterons pas à contacter la presse sur les risques psycho sociaux importants dans l'entreprise CRE.

C'est un mépris total que nous subissons chaque jour et ce n'est plus possible !

